

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « JOY COMPANY »

Siège Akoupé, Akoupé, DIOULAKRO, Lot 309, Ilot 17

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 20/01/2023, et enregistrés au CEPICI le 25/01/2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « JOY COMPANY »

Objet : La société a pour objet en COTE D'IVOIRE :

- ACHAT ET VENTE HÉVÉA ET GRAINE DE PALME
- TRANSPORT
- IMPORT-EXPORT
- COMMERCE GÉNÉRAL
- DIVERSES PRESTATIONS

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Akoupé, Akoupé, DIOULAKRO, Lot 309, Ilot

Dirigeant(s) M BAMPINI ARSOUMA JOSEPH (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ADZ-2023-B-62 du 09/02/2023 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°0000/GTCA/RC/2023 du 09/02/2023

